

**ASSOCIATION L'APARDAP**

Maison des Associations

6 Rue Berthe de Boissieux

**38000 GRENOBLE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

*Exercice clos au 31/12/2021*

\*\*\*\*\*



04 76 27 80 01 | [contact@izeha.fr](mailto:contact@izeha.fr) | [izeha.fr](http://izeha.fr) | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

Siret 38228973400040 / APE 6920Z / Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables  
de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie

**ASSOCIATION L'APARDAP**  
Maison des associations  
6 Rue Berthe de Boissieux  
38000 GRENOBLE

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Seyssinet-Pariset  
Le 30 mai 2022

**IZEHA SAS**  
Commissaire aux Comptes



**Eric TRAORE**